

## Délibération relative aux aides financières aux particuliers pour la valorisation du patrimoine bâti du 15 septembre 2008

### ANNEXE

Les travaux devront être préalablement autorisés, avec l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France. Les prescriptions de l'autorisation devront être pleinement respectées.

#### RAVALEMENTS DE FAÇADES

Par façade, on comprend les façades sur rue, sur cours, courettes ou jardins, murs aveugles, pignons, souches de conduits de cheminée ou de ventilation.

##### ▪ **Ravalement qualitatif**

- Reprise ponctuelle de la maçonnerie de façade et mise en œuvre d'une peinture minérale.
- Nettoyage de la maçonnerie apparente à l'eau, basse ou moyenne pression (pas de jet de sable), additionnée d'un détergent compatible avec le support.

Le coût maximum est de l'ordre de 35 euros par mètre carré (échafaudage et travaux préparatoires compris). Les dépenses éligibles seront plafonnées à cette somme.

##### ▪ **Ravalement complet**

- Dépose de l'enduit existant sur l'ensemble de la façade pour réfection selon le matériau d'origine identifié (mortier de chaux, chaux naturelle).
- Hydrogommage et restauration de maçonneries apparentes (pierres de taille, éléments en béton...), application d'un badigeon de lait de chaux.
- Rejointoiement des maçonneries apparentes à l'aide d'un mortier de chaux naturelle, avec restitution des profils de joints à l'identique.
- Restauration du décor architectural et de la modénature (ensemble de profils et moulures en façade).

Le prix maximum est de l'ordre de 80 euros par mètre carré (échafaudages et travaux préparatoires compris). Les dépenses éligibles seront plafonnées à cette somme.



## **TRAVAUX D'INTERET ARCHITECTURAL**

- Restauration ou reconstitution de sculptures et de la modénature (profils, mouluration en façade).
- Restauration ou reconstitution des menuiseries bois à l'ancienne selon l'état d'origine identifié et en relation avec l'époque, le type architectural de la construction (portes, fenêtres, volets).
- Dépose de volets, portes, fenêtres inadaptés à l'époque et au type architectural de la construction, et pose de volets, portes, fenêtres en relation avec l'époque et le type architectural de la construction.
- Restauration ou reconstitution de débord de toiture ouvragé, lambrequin (frise en bois ou métal découpé).
- Changement de garde-corps, grille d'imposte, de soupiraux en relation avec l'époque et le type architectural de la construction.
- Dépose et intégration des évacuations de hottes aspirantes, boîtiers de climatisation, ventouses, coffrets de comptage... et autres équipements techniques.
- Dépose des enseignes ou parties d'enseignes, des ouvrages publicitaires, non conformes aux dispositions réglementaires.
- Respect de la palette de couleurs de Trévoux selon l'étude chromatique.
- Dissimulation des câbles des réseaux sous forjets ou encastrés, réparation et/ou remplacement des gouttières, chutes d'eau, suppression de canalisation d'eau, d'eaux usées etc.

## **REHABILITATIONS DE TOITURES**

- Réfection ou modification de la couverture de toiture par la pose de tuiles terre cuite creuses, ou canal, selon les règles de l'art : tuiles anciennes ou bien tuiles neuves en dessous et tuiles anciennes « en chapeau », selon les possibilités de récupération.

→ *Les descriptions ci-dessus sont annexées à la délibération à titre indicatif, et non exhaustif et impératif.*

→ *Le maire pourra prendre par arrêté des prescriptions techniques sur les éléments à prendre en compte ou à ne pas prendre en compte.*

